

La partie sud manquante du territoire communal, n'est pas concernée par des servitudes AC1 ou AC2, ni par le PSMV.



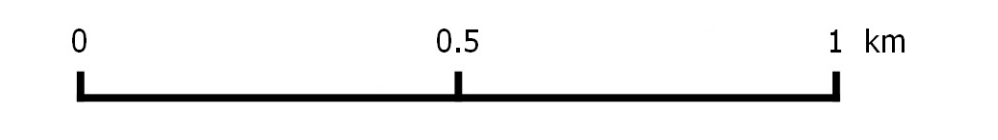
VILLE D'AUTUN

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Document n° 6-1 : PLAN SERVITUDES AC1 ET AC2

1/10 000

Approbation de la révision générale du PLU par délibération du conseil communautaire de la CCGAM du :	22 décembre 2015
Mise à jour des servitudes d'utilité publique AC1 et AC2 par arrêté de M. le Président de la CCGAM du :	
Vu pour être annexé à notre arrêté de ce jour, Le Président,	



### Légende

- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques (assiettes).
- AC1 : monuments historiques (Générateurs).
- AC2 : Servitudes de protection des sites et monuments naturels.
- PSMV-Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Les différents MH et sites naturels soumis à servitudes ainsi que leurs périmètres de protection sont décrits dans la pièce 6.0 : liste des servitudes d'utilité publique.